

Procès-verbal
Assemblée générale
Association Jardins Partagés de Cachan
Année 2022

Association : Jardins Partagés de Cachan
Adresse : 2 rue Galliéni 94230 Cachan
Adresse mail : jardinspartagesdecachan@gmail.com
Le 6 janvier 2024
Lieu : Maison des associations – Cachan

15 présents
26 votants

Président de Séance : Christophe Fergeau
Secrétaire de séance : Virginie Michot

Ordre du jour

- Emargement feuille de présence et précision des pouvoirs
- Lecture du rapport moral et d'activité 2022
- Lecture des comptes de l'année 2022 et 2023 (vote sur 2022)
- Elections des membres du comité d'administration
- Questions diverses
- Pot de fin d'AG

Lors de l'installation dans la salle et de la signature de la feuille d'emargement, quelques échanges ont lieu pour remplir les fiches et régler le renouvellement des adhésions pour l'année 2024.

Lecture du rapport d'activité 2022 (cf. rapport en annexe) (par Virginie)

L'AG a été reportée en ce début d'année en raison d'un manque de disponibilité de salle à la Maison des Associations.

Plusieurs jardiniers mentionnent qu'il est dommage et compliqué de se remémorer l'année 2022. La majorité souhaite que l'assemblée générale de l'année 2023 se déroule en juin 2024 pour qu'en janvier 2025 nous puissions faire une AG sur les activités 2024 et ainsi parler des activités de l'année qui vient de se finaliser.

- 0 vote contre
- 0 abstention
- **Le rapport est accepté à l'unanimité**

Présentation du rapport financier 2022 et 2023 (par Christophe F)

- 2 trésoriers
- 34 adhérents en 2022 et 30 en 2023 dont 17 au jardin de la Pitancerie. Il est compliqué d'avoir le listing des jardiniers de la Fontaine Couverte. Les adhérents arrivants en milieu d'année sont comptés comme des ½.
- Les pratiques de cotisations des jardiniers de Fontaine Couverte et Pitancerie ne sont pas identiques. L'idéal serait d'arriver à des pratiques communes.
- Depuis l'été il n'y a plus de frais bancaires pour les jardins.

- 2 chèques apparaissent sur les comptes mais sont non encaissés depuis plus d'un an. Ils ne sont donc pas comptabilisés.
- En 2022 aucune dépense n'est faite sur ressources diverses, en 2023 l'aménagement du jardin des senteurs a été fait sur ce budget. Ce sont des dépenses à se faire rembourser par la région Ile de France dans le cadre du budget participatif
- Les dons occasionnels comme ceux récoltés lors des 10 ans du jardin sont comptabilisés dans la ligne "cotisations et dons"
- Le jardin de la Fontaine Couverte dispose encore d'un petit budget alors qu'il avait été imaginé qu'il n'y avait plus de budget en 2023 suite aux achats de fumier et foin. Plusieurs jardiniers ont fait des dépenses qu'ils n'ont pas demandé à se faire rembourser pour cette raison.

Le budget ASSO est peu utilisé et les trésoriers proposent de transférer 400€ sur les budgets des jardins, soit 200€ sur le budget du jardin de la Pitancerie et 200€ sur le budget du jardin de la Fontaine Couverte.

- 0 votes contre
- 0 abstention
- **La proposition de transfert est acceptée à l'unanimité**

- 0 vote contre
- 0 abstention
- **Le rapport financier est accepté à l'unanimité**

Élection des membres du CA

Avant de recueillir les candidatures, Christophe F. réexplique les statuts de l'association et ce qu'implique d'être membre du CA.

Il est également rappelé qu'en 2023, 7 membres du CA avait été élus : Christophe F, Christophe MJ, Josiane, Brigitte, Christine, Pauline, Virginie

Se présentent cette année : Christophe F, Christophe MJ, Josiane, Brigitte, Christine, Pauline, Gérard, Gloria

Le CA se réunira une première fois entre membres du CA uniquement le 26 ou 29 janvier.

- 0 vote contre
- 0 abstention
- **Le comité d'administration est accepté à l'unanimité**

Questions diverses

Elsa évoque l'obligation pour les collectivités de composter les biodéchets et met en évidence que l'utilisation des composts des jardins ainsi que ceux de Composterre peuvent être mal comprises suite à cette loi.

Il est rappelé en AG que la règle du compostage ne change pas, seuls les déchets végétaux coupés en petits morceaux sont acceptés dans les composts ainsi que matière sèche et coquille d'œufs. Les restes de poissons, viandes, céréales, pains... ne sont pas acceptés dans ces composts.

Une communication doit être refaite aux jardiniers.

Le CA contactera Nathalie Michaud (responsable des espaces verts de la ville de Cachan) ou au GOSB (Grand Orly Seine Bièvre) pour savoir où en est la ville de Cachan sur ce sujet et l'impact sur Composterre et indirectement sur nos collectes de compost pour les jardins.

Miguel pose la question de l'implication des jardins partagés dans le projet Courbet

Gloria et Brigitte sont allées à une présentation et sont restées perplexes sur l'implication souhaitée dans ce projet. Tout semblait déjà ficelé par une entreprise "Culture en ville".

"Culture en ville" a en fait été mandatée par une association.

"Culture en ville" est peut-être aussi l'entreprise qui est intervenue sur la mise en place de l'Oasis dans la cour de l'école du coteau.

Un jardinier évoque également la création d'un jardin sur le campus de l'ENS.

Brigitte signale que les Bibliothèques de Cachan s'investissent aussi et qu'un Café des jardiniers est organisé le 13 janvier.

Ce sujet se conclut par le fait qu'il fallait que les jardiniers soient acteurs pour aller se faire connaître par le projet Courbet, les Bibliothèques et autres projets de création de jardin.

Les questions diverses sont clôturées par un vote sur différentes propositions de Logos pour l'association proposées par Josiane et Patrice. 3 Logos finissent ex-aequo après le vote.

Les 3 logos sélectionnés seront soumis au vote à l'ensemble des adhérents de l'Association.

L'assemblée se finit à 13h par un moment d'échange convivial autour de gourmandises apportées par les jardiniers. Quelques invités se joignent à nous.

Brigitte présente les récompenses gagnées par le Jardin de la Pitancerie au concours de la SNHF.

Signatures :

Virginie Michot
Secrétaire de séance

Christophe Fergeau
Président de séance.